



Comment je doit faire pour obtenir la mention de divorce en franc

Par **loulous**, le **02/10/2009** à **00:57**

Bonjour,

aides moi svl

je suis un algerien j'ai une nationalité francaise je me suis marié avc une algerienne et puis nous avons des problèmes on es divorvé en algerie j'ai obtenu sur la mention de divorce en algerie mais le probl"me qui se pose c en france j'ai envoyé le dossier au niveau de nante en france biensur dans 2 mois plus tard j'ai reçu une lettre de refus il m'en dit tton exe femme aussi doit faire une demande de divorce mais le problème j'ai pas aucun contacte avec mon exe femme

qu'est ce que je dois faire ? est ce que il y a une autre solution a prat mon exe femme?

j'attends vos réponses SVP

Par **nanou**, le **14/10/2009** à **10:52**

Bonjour,

Je suis algerienne j'ai vecu la meme situation que vous (loulous) sauf que c'est le contraire , c'est moi l'algerienne et mon ex mari de nationalirè francaise nous avons divorcé en algerie depuis deux an , sauf que lui n'a pas voulu declarè notre divorce en france , je me suis presentè au niveau du consulat en algerie afin de m'aider a declarer mon divorce , mais la dame au consulat m'a informer que ce n'est pas possible pour moi (de nationalité algerienne) de declarè ce divorce, c'est au francais de le faire,

Ma question est la suivante ya t'il un autre moyen de declarer mon divorce , car mon ex mari refuse de le faire .

Cordialement.